



Déclaration liminaire - CHSCT D extraordinaire du 29 septembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous voilà réuni en séance extraordinaire à la demande des organisations syndicales. Pourtant, début septembre, « la foire aux questions » de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique précisait :

“Les CHSCT doivent être consultés à la mise en place des mesures découlant du protocole comme le prévoit l'article 60 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique”

Or, notre employeur ne nous a pas convié à une telle consultation. Encore une fois, dans le Haut-Rhin, le dialogue social est-il optionnel ?

Le devoir de protection de l'employeur envers ses personnels n'a pas disparu avec la crise sanitaire. Nous aurions préféré qu'il en soit autrement mais je suis au regret de vous dire que cette responsabilité ne semble toujours pas être appréhendée à sa juste gravité.

Un climat anxiogène s'était installé dans nos établissements scolaires en fin d'année dernière. L'UNSA Éducation avait alerté à de nombreuses reprises pour mettre en garde l'administration : les messages incohérents et les instructions contradictoires avaient épuisé nos collègues. Malheureusement, il semble que les enseignements n'aient pas été tirés de cette période et que nous ne soyons toujours pas sur la voie de l'apaisement. Or ce climat est défavorable aux conditions de travail des personnels comme pour à leur bien être psychologique.

Pour l'UNSA Éducation, ce climat ne pourra retrouver une certaine sérénité tant que notre employeur exigera de ses personnels une mise en œuvre de mesures adressées brutalement une veille, souvent jour vaqué et donc jour d'un repos indispensable, pour une application le lendemain, soit quelques heures après.

Par ailleurs, nous rappelons que les consignes doivent être adressées aux personnels via les canaux institutionnels (circulaires, communications par les boîtes mails professionnelles...).

L'image renvoyée est celle d'un ministère qui n'a aucune conscience de la lourdeur des adaptations organisationnelles et matérielles engendrée par chaque nouvelle mesure.

Sauf erreur de notre part, les personnels n'ont pas connu d'allègement dans leurs missions au quotidien, ce serait même l'inverse, et encore moins de moyens supplémentaires, pour gérer cette urgence permanente. Ce qui leur est, a minima chaque semaine, exigé, semble totalement occulter les tâches habituelles inhérentes à leur métier que bon nombre ne parviennent plus à assurer, alors que

ces dernières sont capitales à un retour d'un quotidien plus propice au bon fonctionnement de notre Ecole.

Les chefs d'établissements, directeurs d'école, personnels administratifs, inspecteurs, personnels médicaux de l'EN, personnels de services sociaux et tous les personnels d'éducation alertent sur leur charge de travail, alors que d'autres chantiers sont ouverts qui mériteraient un report ou une adaptation du rythme.

L'UNSA Éducation pense également que le climat de travail de chaque personnel ne pourra pas s'améliorer tant que le ministère restera dans l'incapacité à donner à ses propres personnels les clés de lecture des mesures qu'il prend.

La modification, l'évolution des exigences sanitaires, quelle qu'en soit la nature, relève bien des compétences des autorités de santé. Leur communication à la profession, les moyens mis en œuvre pour permettre les adaptations, relèvent en revanche de l'employeur.

Or, lorsque se suivent, se superposent, mais surtout se percutent, des annonces toujours plus nombreuses de mesures sanitaires plus contraignantes, plus lourdes, pour la société civile et des mesures d'allègement pour les établissements scolaires, la profession est en droit de s'interroger sur la gestion de la crise par son employeur, sur la capacité de ce dernier à la protéger.

Ce message illisible, incompréhensible d'une vigilance à deux vitesses que renvoie le gouvernement à travers sa communication, s'il est pour beaucoup signe d'un manque de fluidité entre les différents responsables de l'exécutif, il est légitimement source de nervosité, de colère et de désespoir des personnels.

Si le protocole sanitaire dans les établissements scolaires doit connaître des modifications, des adaptations, ces dernières doivent être accompagnées des explications qui les justifient.

Enfin, plus spécifiquement aux équipements de protection que l'employeur doit mettre à disposition de ses personnels et plus largement au devoir de prévention de l'employeur, l'UNSA Éducation est toujours en attente d'une expertise des masques grand public fournis aujourd'hui, de précisions sur la commande des masques transparents et d'un réel équipement des personnels de santé scolaire.